

Commune de MEILLONNAS-01

REVISION DU PLU

Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD

Réunion publique du 12 juin 2024



Réunion Publique



Richard BENOIT



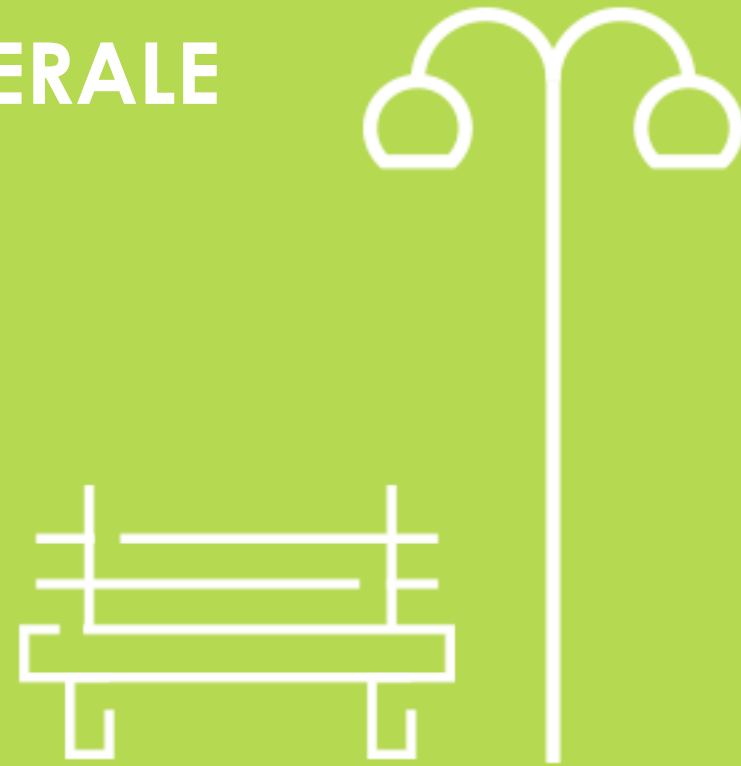
12/06/2024



mosaïque-environnement.com



INTRODUCTION GENERALE



Le Plan Local d'Urbanisme

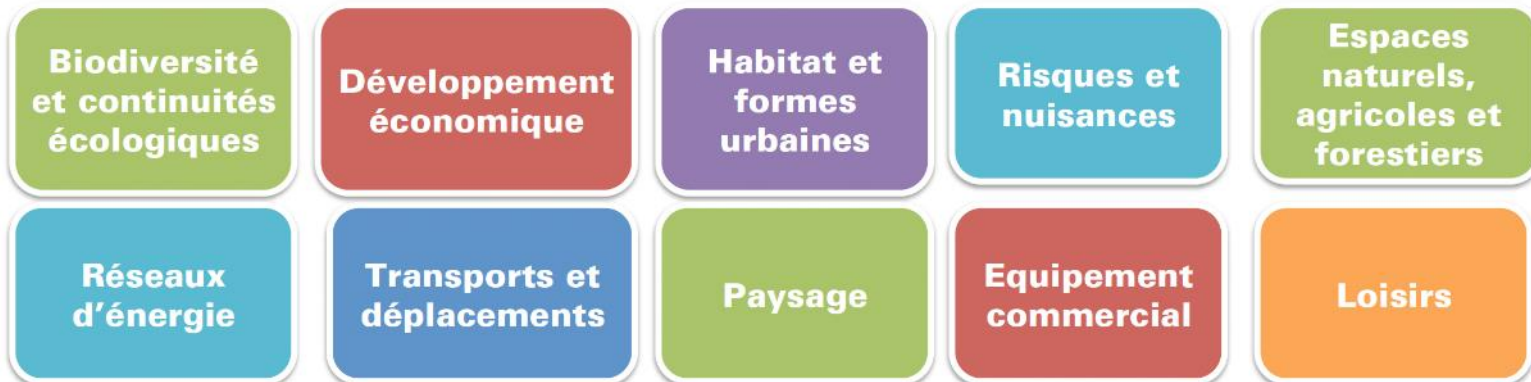
La commune est aujourd'hui dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en Juillet 2012 et qui n'a fait l'objet d'aucune procédure d'évolution.

Le PLU est:

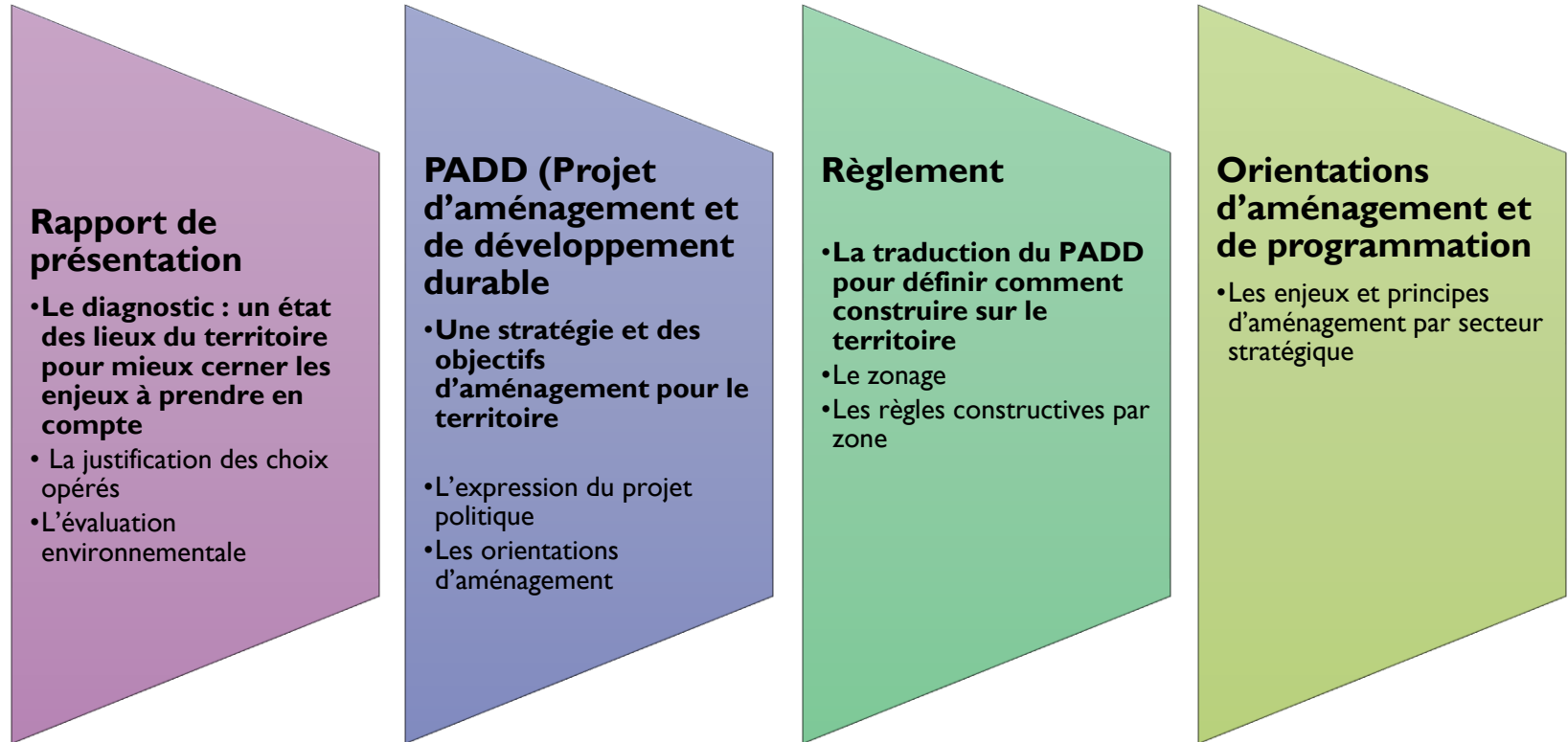
Un document qui **planifie** : qui prévoit l'aménagement et l'urbanisation de la commune à l'horizon 10-15 ans à travers la définition d'un projet de développement durable.

Un document qui **régit les droits à construire** sur chaque parcelle située dans le périmètre de la commune.

Il prend en compte l'ensemble des thématiques qui touchent **l'aménagement du territoire** :



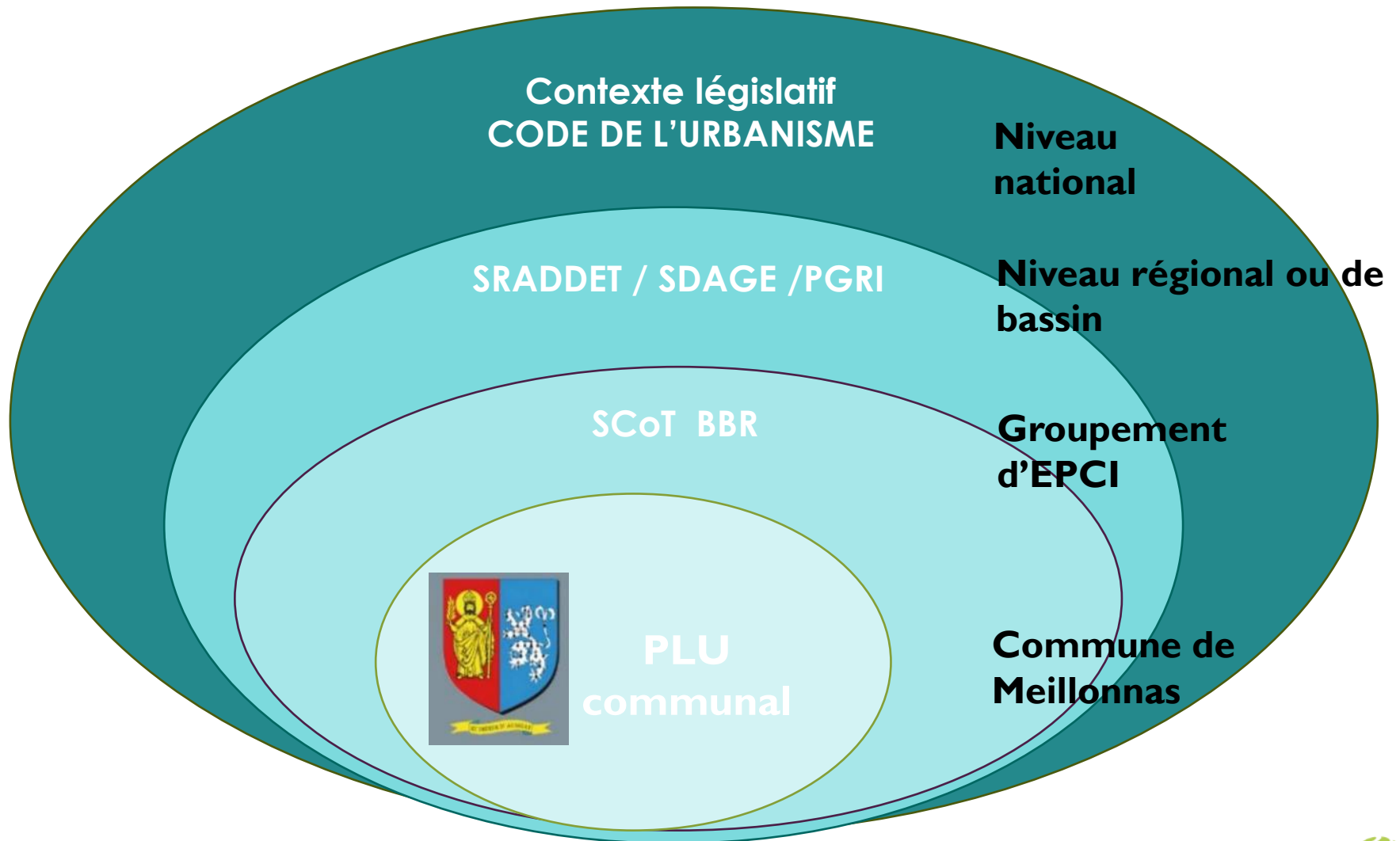
La place du PADD dans le PLU



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la « **clef de voûte** » du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans le sens où il définit les **orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** retenues pour le développement futur et durable de l'ensemble du territoire de la commune.



La hiérarchie des normes



Le cadre pour l'élaboration du PADD

Document stratégique et prospectif, le PADD s'appuie sur une vision globale du territoire à l'horizon 2033, soit une dizaine d'années d'application du PLU, et décline une stratégie de développement à travers la traduction des choix retenus par les élus du territoire sous forme d'orientations stratégiques.

ARTICLE L151-5 DU CODE DE L'URBANISME

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques **d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques** ;

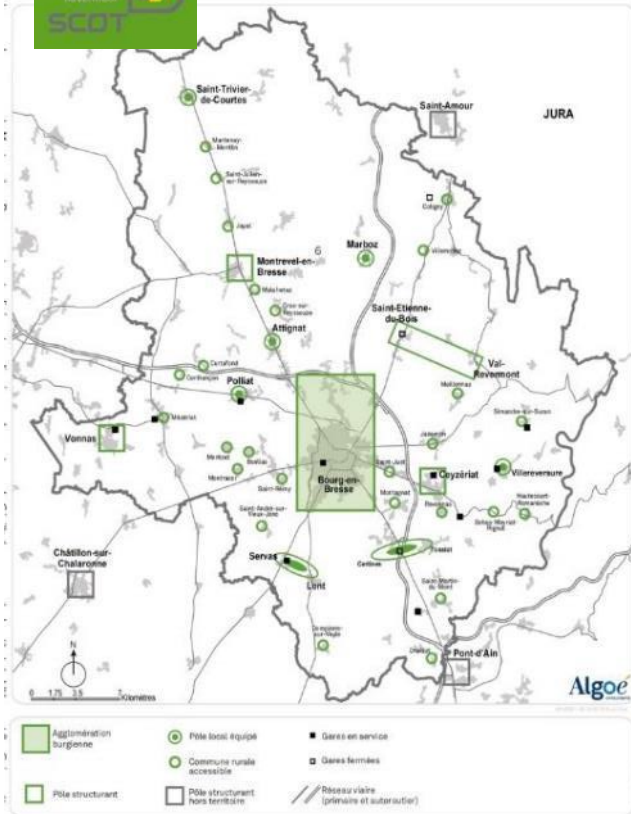
2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des **objectifs de réduction d'artificialisation des sols** mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 (...), le projet d'aménagement et de développement durables fixe **des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés (...) »

Structure générale du PADD

Armature territoriale
Bourg-Bresse Revermont



HORIZON DU SCOT – 2035

Le SCOT est basé sur une croissance moyenne annuelle de 1,1% pour l'ensemble du territoire

Pour atteindre cet objectif en tenant compte de la structure urbaine et des rôles de chaque commune, il prévoit un développement hiérarchisé à partir des six catégories de communes suivantes :

- Agglomération bourgienne
- Pôle structurant
- Pôle local équipé
- Commune rurale (2 classifications)
 - **Commune rurale équipée accessible**
 - Autre commune rurale

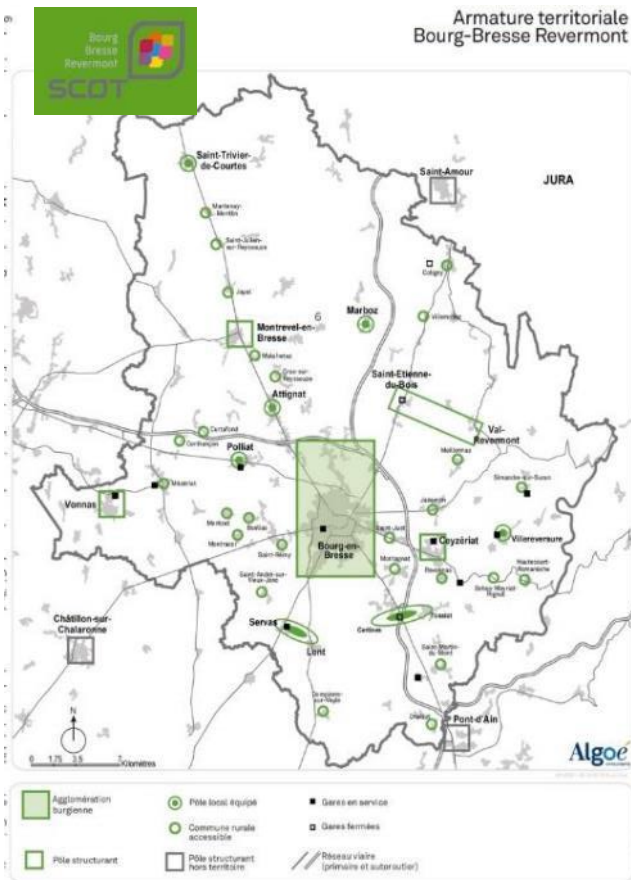
MEILLONNAS appartient à la catégorie « communes rurales équipées accessibles » le poids démographique de Meillonnas par rapport aux 25 autres communes rurales équipées accessibles est de 4,33%

Nombre de logements à produire

Agglomération bourgienne	14 750
Pôles structurants	2 600
Pôles locaux équipés	2 850
Communes rurales	7 350

Structure générale du PADD

Armature territoriale
Bourg-Bresse Revermont



MEILLONNAS appartient à la catégorie « communes rurales équipées accessibles » le poids démographique de Meillonnas par rapport aux 25 autres communes rurales équipées accessibles est de 4,33%

Une **PRINCIPE GENERAL**, qui constitue la « colonne vertébrale » du projet et qui pose le principe suivant :

« Préserver et mettre en valeur la qualité du cadre de vie et le patrimoine urbain, paysager et architectural comme socle du développement de la commune »

4 ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT

1 – ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

2 – MODERER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

3 – FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE

4 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE





ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

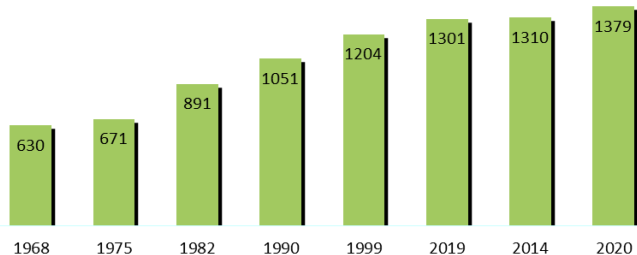


1



ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

Évolution du nombre d'habitants entre 1968 et 2019



Indice de jeunesse	MEILLONNAS 2009	MEILLONNAS 2020
Moins de 20 ans	315	311
Plus de 60 ans	287	393
Indice de jeunesse 2014	1,10	0,79

Objectif N°1 – Poursuivre et dynamiser une croissance démographique acceptée et acceptable

Depuis 50 ans, la commune a connu une augmentation régulière de sa population qui a ralenti ces derniers temps entraînant un certain **vieillessement** de sa population..

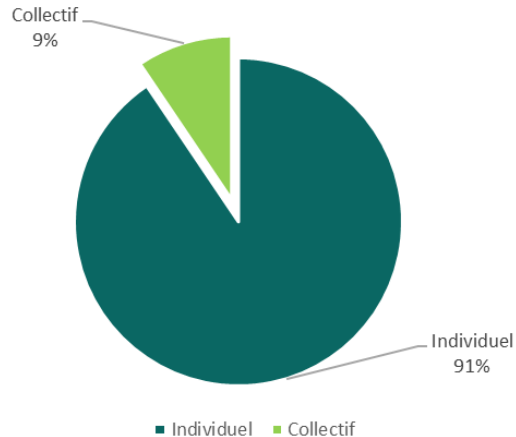
La commune envisage une croissance de sa population de **0,9 % par an** jusqu'en 2035 (horizon 12 ans), soit un peu plus que ce qu'elle a connu dans la période 2014/2020 (0,9%) tout en restant en dessous de la dynamique du SCoT actuellement en révision. ce scénario doit permettre d'enrayer une accélération du vieillissement de sa population (entre 2009 et 2020, l'indice de jeunesse est passé de 110 à 79)

SCENARIO pour un rajeunissement de la population : +0,9% par an

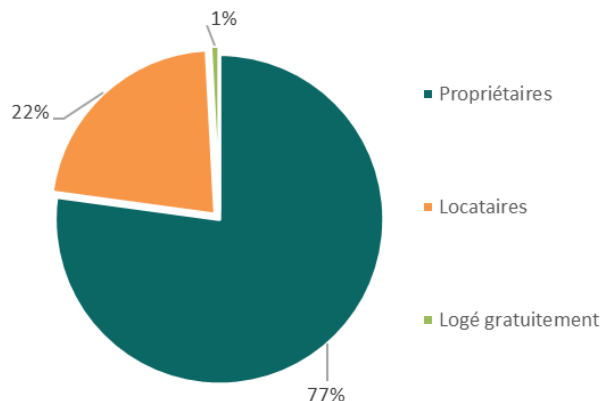
Population 2023	Résidences principales 2023	Taille des ménages 2023	Population 2035	Résidences principales 2035	Taille des ménages 2035	Résidences principales à produire 2023/2035	Par an
1402	611	2,29	1561	729	2,14	118	9,9

ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

Forme des logements (2020)



Statut d'occupation (2020)



Objectif N°2 – Proposer des logements pour tous dans un objectif de mixité sociale et générationnelle.

La structure du parc de logement actuelle apparaît très monospécifique: en 2019, 91% de maisons individuelles et 81% de propriétaires. Cette structure est certainement une des raisons du vieillissement progressif de la population.

Il s'agit donc d'aller dans le sens d'une plus grande mixité sociale et générationnelle en diversifiant la typologie des logements à produire afin d'offrir des réponses à des demandes permettant de dynamiser la tranche d'âge des 0/44 ans (qui a diminuée de 51 habitants entre 2008 et 2019).

Pour ces raisons, le projet propose de:

- **Diversifier la typologie** de l'offre en logement pour aller dans le sens d'un rajeunissement de la population.
- Tendre vers une **production minimum de 20% de logements « intermédiaires » et/ou collectifs.**



OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN



2



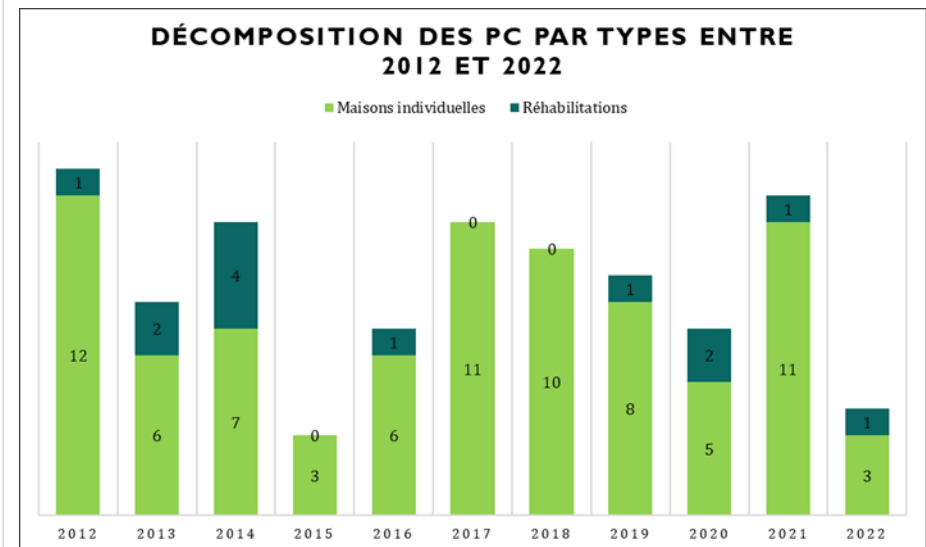
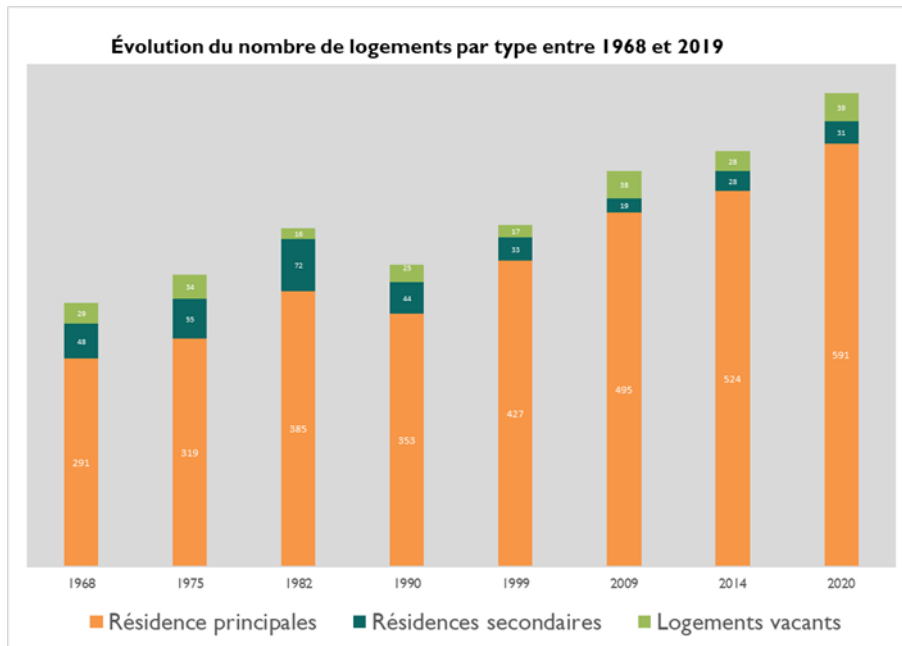
ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

Objectif N°1 – Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en favorisant l'amélioration et la réhabilitation du bâti ancien et privé

Le potentiel de remise sur le marché de logements vacant est faible puisque **le taux de vacance** est de l'ordre de **5,9%** (soit 38 logements).

En se basant sur les éléments de permis de construire, on constate que, entre 2012 et 2022, on constate une dizaine de réhabilitation... soit 1 par an...

Le projet retient donc un potentiel de 5 réhabilitations créant des logements et ne consommant pas de foncier.



RAPPEL - ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

Objectif N°2 – Prévoir le développement uniquement dans les espaces urbanisés principaux

La structure urbaine est, historiquement, très éclatée avec cinq hameaux (Plantaglay – La Raza – Les Tupinières - Sanciat – France) et deux écarts (Churles – Seylive)

Le projet de la commune est de ne pas accentuer encore cette dispersion de l'habitat mais, avec le centre bourg, de prendre aussi en compte les deux hameaux principaux Sanciat et La Raza.

Pour tous les autres secteurs de la commune, on pourra seulement autoriser l'évolution des bâtiments existants (aménagement, extensions, annexes).

ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

Objectif N°3 – Limiter la consommation d’espaces naturels et agricoles en privilégiant le développement à l’intérieur de l’enveloppe urbaine (« dents creuses », divisions parcellaires, renouvellement urbain...).

Le potentiel disponible à l’intérieur de l’enveloppe urbaine des trois secteurs retenus comme **densifiables** est donc d’environ **3,7 hectares** (en tenant compte du phénomène de rétention foncière).

Le projet retient, sur la base de la prescription du SCoT, une **densité moyenne minimum de 13 logements/ha**. Le potentiel disponible à l’intérieur de **l’enveloppe urbaine du centre bourg** pourrait permettre la réalisation d’environ **48 logements**.

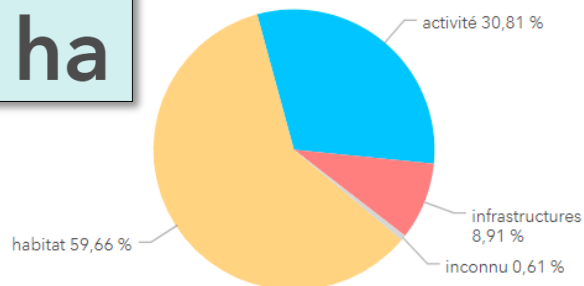
POTENTIEL EN RENOUVELLEMENT URBAIN					
BOURG	Dents creuses	Avec CRF (0,5)	Divisions parcellaires	Avec CRF (0,5)	TOTAL
	1,78	0,89	2,92	1,46	2,35
LA RAZA	Dents creuses	Avec CRF (0,5)	Divisions parcellaires	Avec CRF (0,5)	TOTAL
	0,21	0,11	1,53	0,77	0,87
BOURG	Dents creuses	Avec CRF (0,5)	Divisions parcellaires	Avec CRF (0,5)	TOTAL
	0,15	0,08	0,81	0,41	0,48
TOTAL	2,14	1,07	5,26	2,63	3,7

ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

Selon l'observatoire de l'artificialisation des sols, la commune de Meillonas a consommé 13 ha d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Par ailleurs, l'habitat ne représente que 60 % de cette consommation. Ainsi, pour les 10 années à venir, c'est 3,6 ha de consommation en d'ENAF qui peut être dédié à de l'habitat (60% de 13ha = 7,8 ha – 7,8 ha/2 = 3,6 ha)

Bilan de référence de consommation d'ENAF (du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2021) pour la loi Climat et résilience :

13 ha



Objectif N°4 – Prévoir la possibilité qu'une part du développement se fasse en extension avec un objectif de limitation de la consommation de l'espace.

L'étude de potentiel montre que pour atteindre les objectifs démographiques posés, il faut prévoir la possibilité d'environ **65 logements en extension** de l'enveloppe urbaine.

(118 – 48 – 5)

Sur la base d'une densité minimum de 13 logements/ha, le développement en extension ne devrait pas consommer plus de **4,8 hectares**.

ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISÉ ET RAISONNÉ

Objectif N°5 – Prévoir que la part du développement se fasse en extension autour du centre bourg

L'étude de potentiel montre que pour atteindre les objectifs démographiques posés, il faut prévoir la possibilité de **65 logements en extension** de l'enveloppe urbaine.

Afin de contribuer à un urbanisme de proximité et des « trajets courts », les secteurs en extension seront exclusivement prévus autour du centre bourg équipé pour garder la plus grande proximité avec les équipements services et commerces.

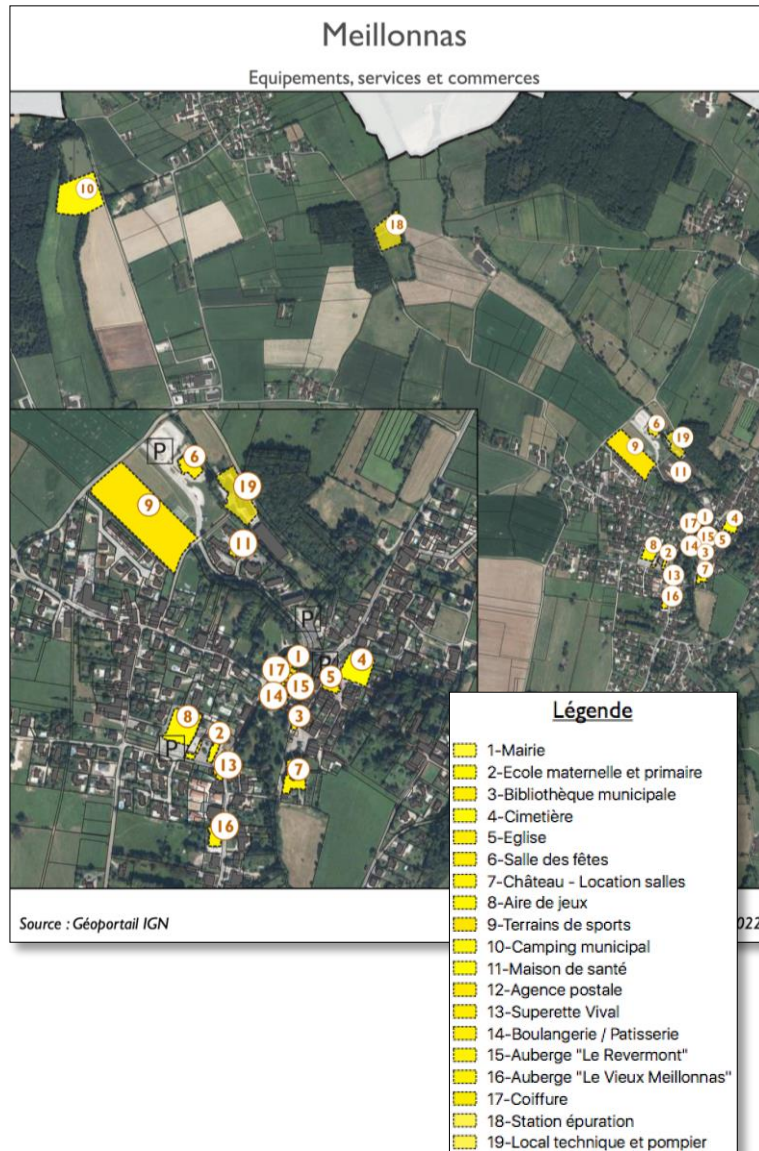


**FORGER LES CONDITIONS
D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR
TOUS LES HABITANTS ACTUELS
OU FUTURS, DANS UN CADRE
DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE
ET SOCIALE**

3



FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE



Objectif N°1 – Préserver et développer les équipements, commerces et services sur le centre bourg

La commune a développé de manière importantes des équipements publics au niveau du centre bourg.

On compte aussi des services et commerces (boulangerie, superette, maison médicale...)

Ce rôle de centre bourg équipé (secteur de la mairie, des écoles, des terrains de sports...) a vocation à être développé d'autant que le dynamisme recherché au niveau de la croissance et du rajeunissement de la population devrait entraîner des besoins supplémentaires.

- Le projet prévoit de pouvoir **développer les équipements nécessaires aux habitants actuels et futurs** de la commune sur le secteur de centre bourg.

FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE

Emploi et activité	2009	2020
Nombre d'emplois	270	259
Nombre d'actifs ayant un emploi	582	574
Concentration de l'emploi	46,4%	45,1%

Objectif N°2 – Préserver et développer les emplois existants sur la commune

Le diagnostic montre qu'il existe aujourd'hui 259 emplois (pour 574 actifs). Ce nombre est relativement faible (**1 emplois pour 2 actifs**), il est important de chercher à le maintenir au plus haut.

Une part des emplois est liée à la présence de la **ZAE des Mavauvres** presque entièrement occupée et pour laquelle la CA3B n'envisage pas de développement. Elle ne sera donc pas un levier pour le développement de l'emploi.

Une autre part de ces emplois est plutôt liée à la sphère présenteielle du fait du niveau d'équipement, de service et de commerce. La croissance envisagée de la population permettra un maintien, voire un développement de l'emploi dans ce secteur.

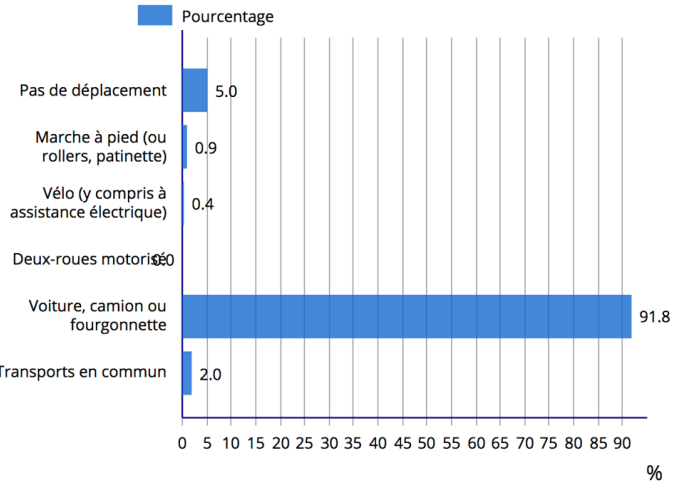
De même, la recherche de la mixité des fonctions urbaines permettra d'accueillir de nouvelles activités dans l'enveloppe urbaine dans la mesure où elles sont compatibles avec l'habitat.

Le projet prévoit d'accepter les activités notamment artisanales, de services dans le tissu urbain en veillant à imposer le respect des autres usages présents sur le secteur.



FORGER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉES POUR TOUS LES HABITANTS ACTUELS OU FUTURS, DANS UN CADRE DE MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE ET SOCIALE

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019



Objectif N°3 – Offrir des alternatives au déplacement automobile tout en tenant compte de dépendance à ce mode de transport

La commune de Meillonas est fortement dépendante à la voiture, c'est pourquoi il convient, tout en tenant compte de la nécessité des déplacements automobiles, d'offrir des alternatives et de développer les possibilités en terme de modes doux et actifs.

Dans ce but le projet prévoit de:

- Anticiper les besoins fonciers nécessaires pour améliorer **la desserte Transports Collectifs ou au covoiturage**
- Prévoir un nombre de **stationnements minimum** dans les opérations d'aménagement pour éviter d'encombrer l'espace public.

OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.

Objectif N°4 – Favoriser les déplacements doux entre les différents secteurs de la commune.

La volonté de créer une centralité forte entraine une réflexion sur l'organisation des déplacements en particulier, en termes de déplacements doux (ou modes actifs) pour encourager à limiter l'utilisation de l'automobile dans le cadre de trajets courts dans la continuité du travail d'aménagement prévu sur l'axe de la RD au coeur du bourg.



OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.

Alimentation en eau potable

- Eau potable de bonne qualité
- Un réservoir communal
- Pas dans une aire d'alimentation des captages prioritaires
- Pas de problèmes quantitatifs

Assainissement collectif :

Grand Bourg Agglomération
Schéma directeur d'assainissement en cours
→ STEU à Meillonas : capacité nominale de 1 900 EH.
Capacité suffisante

Assainissement non collectif :

4 sont conformes, 5 non conformes et 2 non conformes avec risques

Eaux pluviales

Réseau unitaire dans certaines secteurs de la commune. Hameaux en réseau séparatif sauf Sanciat.

Objectif N°5 – S'assurer de l'adéquation entre développement et équipements d'infrastructure

Le choix d'un développement dynamique de la commune en terme de croissance de la population doit être corrélé à une vérification de l'adéquation des réseaux secs et humides existants et à une anticipation quant aux besoins à échéance 2035.

- Le projet prévoit **le renforcement des réseaux si nécessaire** .



OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.

Objectif N°6 – Tendre vers la sobriété, l'efficacité énergétique et la performance environnementale.

Il s'agit ici, à la fois de veiller à l'empreinte carbone des choix opérés en termes de bâti et de lutter contre la précarité énergétique.

Il faut ainsi assurer la qualité écologique des bâtiments et aménagements nouveaux.

Pour cela, le projet prévoit :

- d'inciter à **penser les opérations dans leur environnement** afin de renforcer les performances énergétiques des bâtiments et notamment du parc résidentiel, en encourageant les approches bioclimatiques (orientation, implantations, compacité, matériaux..).

Objectif N°7 – Encourager les équipements en énergie renouvelable dans les projets de bâtiments.

La commune souhaite encourager le développement des énergies renouvelables dans le respect des patrimoines et des paysages.

- Le projet prévoit de **faciliter et encourager l'intégration de dispositifs de production d'énergies dans les projets de constructions nouvelles** et de réhabilitation (logement et activité) en lien avec les caractéristiques architecturales et paysagères de l'espace urbain dans lesquels ils se trouvent.



OFFRIR, À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, UN CADRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS ET PERMETTRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE.

Objectif N°8 – Favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

La commune souhaite prendre en compte la nécessaire adaptation au changement climatique du développement urbain, à la fois pour en atténuer les effets, mais aussi pour s'y adapter : Il s'agit là d'un objectif transversal et les éléments présentés ici recoupent souvent des orientations déjà exposées dans ce PADD et qui contribuent ensemble à cette adaptation nécessaire

- Le projet prévoit de s'appuyer sur un **urbanisme de proximité** (développement d'abord autour du centre bourg et donc des services et équipements) **et multifonctionnel** pour encourager à des déplacements doux chaque fois que cela est possible. Ainsi, il propose de penser les mobilités autrement.
- Le projet incite à une **conception bioclimatique des bâtiments** pour limiter les besoins énergétiques et il propose d'agir sur la production d'énergie renouvelable, mais aussi sur l'isolation des bâtiments tout en l'articulant à la question de la valeur patrimoniale et architecturale des bâtiments.
- Le projet incite à préserver **la trame verte urbaine** et à végétaliser l'espace urbain pour le rafraîchir et améliorer le confort d'été. Il incite aussi à la végétalisation et à la désimperméabilisation des sols même à l'échelle de la parcelle.
- Le projet incite à une **gestion économe de l'eau** pour préserver la ressource.





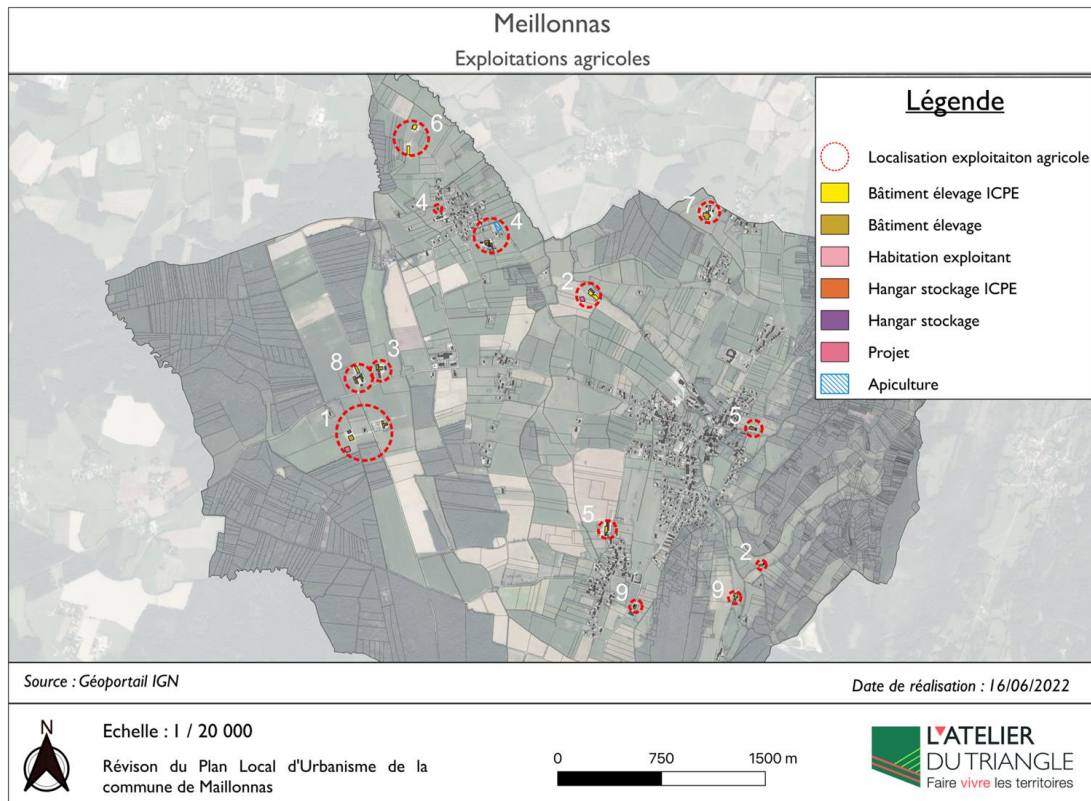
**PRÉSERVER ET METTRE EN
VALEUR LES PATRIMOINES
AGRICILES, NATURELS ET BÂTIS
DU TERRITOIRE**



4



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



Objectif N°1 – Préserver et développer l'activité agricole

Sur la commune de Meillonas, l'activité agricole est dynamique. Elle concerne 54,3% de la superficie territoire en 2018, ce qui est très significatif. Nous pouvons préciser que cette surface semble se pérenniser dans le temps du fait qu'en 1990, cette proportion était sensiblement équivalente en se fixant à 55%. Ici, l'agriculture tourne, particulièrement, autour de de l'élevage (ovins et bovins) et de la polyculture. 9 exploitations sont présentes sur la commune (certaines avec plusieurs sites).

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°1 – Préserver et développer l'activité agricole

Le diagnostic agricole montre une agriculture dynamique, avec une diversité de production et quelques exploitations en agriculture biologique et en circuits courts.

- Le projet prévoit de préserver le foncier agricole et, donc le potentiel de production du territoire en termes de surfaces disponibles (voir orientation N°1).
- Le projet prévoit de veiller à maintenir les surfaces de proximité, notamment en tenant compte des périmètres de réciprocité autour des bâtiments d'exploitation et surtout en évitant, de manière générale, de créer un enclavement des sites et bâtiments d'exploitation existants. Il s'agit ainsi de laisser des marges de développement possible aux exploitations et d'éviter les conflits liés à la proximité entre exploitations et zones d'habitat.
- Le projet prévoit d'encourager de nouvelles pratiques agricoles susceptibles de se saisir des opportunités du territoire :
 - Développement des circuits courts (proximité du bassin de consommation de l'agglomération de Bourg en Bresse).
 - Développement de « marchés niches ».
 - Agritourisme



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°2 – Préserver les sites naturels riches en biodiversité et les éléments structurants de la trame verte et bleue.

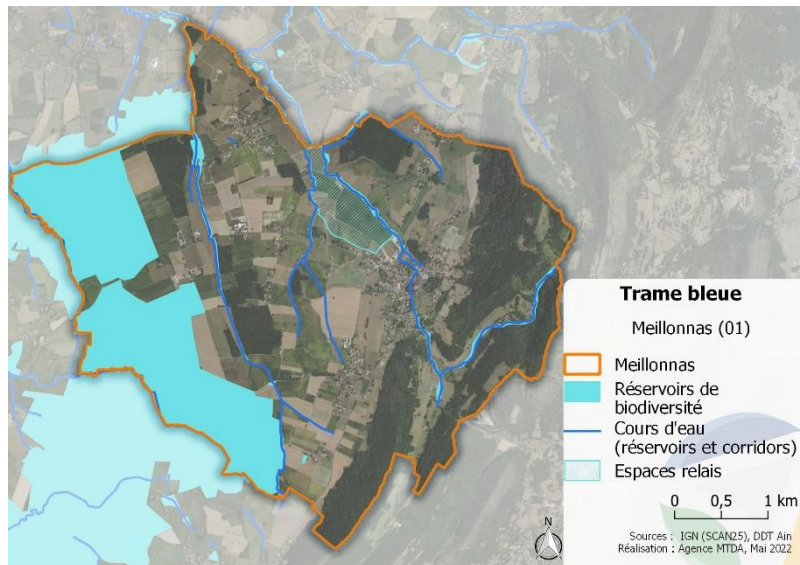
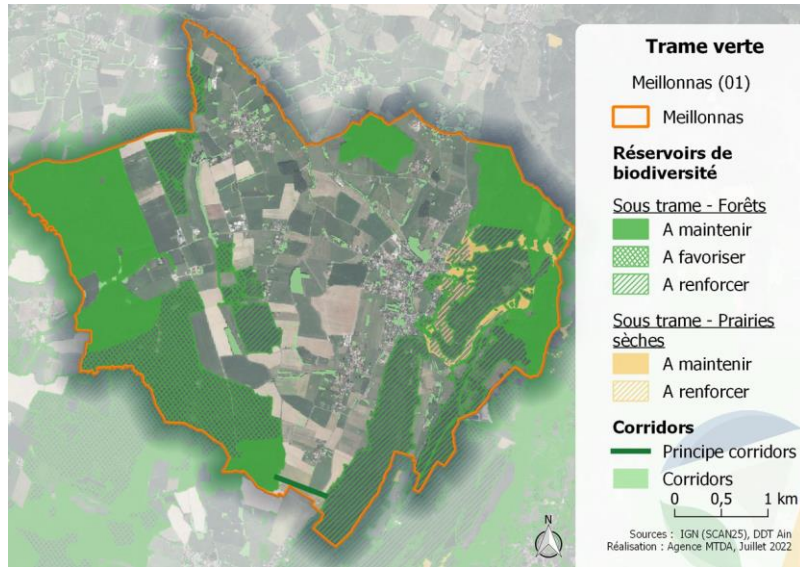
La synthèse des enjeux environnementaux montre la présence d'espaces naturels d'intérêt à l'ouest (forêts humides: bois de Mavauvres et bois de Teyssonge) et au nord (bois Guy) dans la plaine, et à l'est de la commune avec tout le secteur des contreforts du Revermont avec, en particulier des secteurs de pelouses sèches.

Entre ces deux grands secteurs de biodiversité des corridors au Nord et au Sud de l'enveloppe urbaine de Meillonas mettent en relation ces deux grands espaces de biodiversité.

Cette orientation devra également permettre de préserver les habitats naturels stratégiques (comme les boisements, les haies, les pelouses sèches et les zones humides) au sein des étendues agro-naturelles du territoire et d'assurer la limitation de l'artificialisation des sols

Elle doit aussi permettre le maintien de la biodiversité au sein des espaces urbains.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



Cette orientation prévoit:

- La préservation de la trame verte
 - en préservant les réservoirs de biodiversité
 - en favorisant les corridors entre ces espaces
- La préservation de la trame bleue (zones humides, cours d'eau et leurs abords)
- La préservation de la biodiversité en milieu agricole
 - en protégeant les éléments de continuité écologique tels que les arbres isolés, les haies, le petit bâti, les mares, les canaux ...)
- L'intégration de la nature dans les zones urbaines et en particulier les espaces liés au Sevron au contact des espaces urbanisés
- La limitation du développement de nouvelles espèces invasives

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



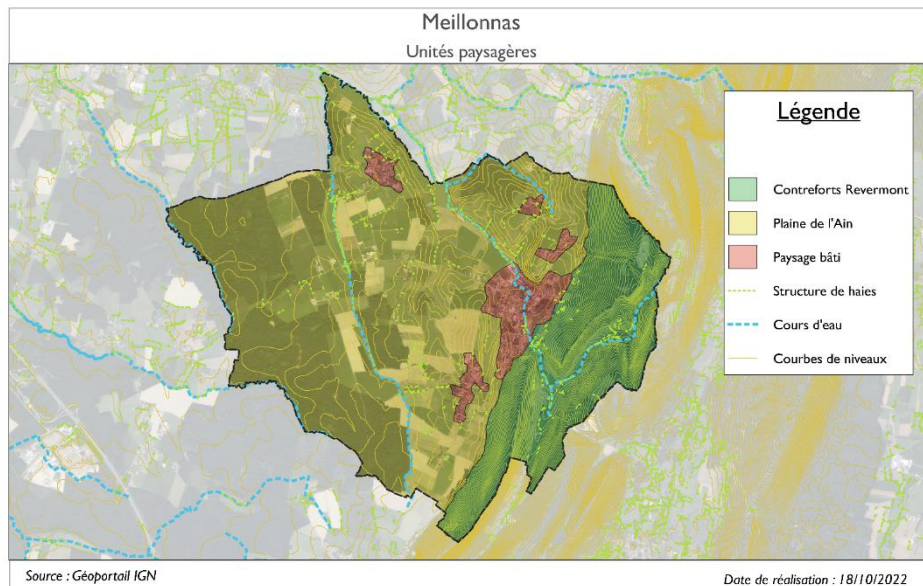
Objectif N°3 – Préserver les valeurs paysagères de la commune.

La commune de Meillonas se localise sur une position charnière entre deux espaces naturels paysagers distincts, à savoir, à l'Ouest la plaine de la Bresse et à l'Est les premières collines du Revermont.

Le village s'est, donc, développé à l'interface entre plaine et pente.

Ainsi, nous retrouvons un paysage de type « piémont », boisé sur les hauteurs et urbanisé au pied de ce dernier.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



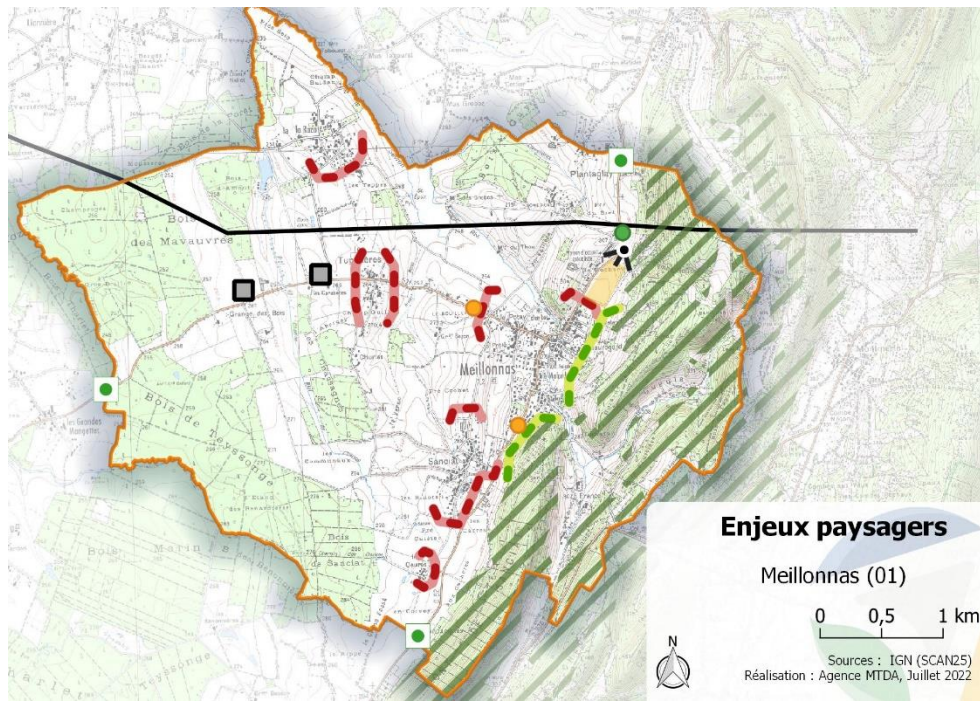
Objectif N°3 – Préserver les valeurs paysagères de la commune.

le territoire de la commune peut s'inscrire au cœur d'un paysage rural et patrimonial qui a su préserver sa qualité. Localisée à l'interstice entre deux espaces paysagers conséquents, la commune propose des paysages diversifiés et peut se décomposer en trois grandes unités paysagères :

- **A l'Ouest, les boisements humides fermés**
- **Au centre, l'espace agricole ouvert, mosaïque de cultures et de prés traversée de petits cours d'eau qui lui donnent son ondulation particulière.**
- **A l'Est, les contreforts du Revermont, « fond de décor » de la plaine de Bresse**



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



Enjeux paysagers

- Meillonas
- Principales franges urbaines à préserver
- Point de vue majeur
- Cône de vision
- Reliefs boisés du Revermont
- Zone de pression sur l'espace agricole en lisière forestière
- Entrée de territoire de qualité
- Entrée de bourg de qualité
- Entrée de bourg satisfaisante

Installations très impactantes

- Ligne THT
- Bâtiments d'activité

Cette orientation prévoit:

- Le confortement de ce paysage mosaïque et la préservation de son équilibre, en particulier au niveau des lisières entre les différents éléments de la mosaïque ;
- Le renforcement de la charpente d'éléments linéaires qui structurent le paysage, particulièrement au niveau de l'espace ouvert agricole.
- La préservation des structures végétales et plantations nouvelles.



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Autour du bourg et du château, la carte de Cassini (XVIIIe) fait apparaître :

Cinq hameaux : Plantagray – La Raza – Les Tupinières - Sanciat – France

Deux maisons ou fermes isolées : Churles – Seylive (?)

Cette structure avec cinq hameaux est confirmé par le recensement de 1841 qui est basé sur la structuration suivante

Le bourg et quatre quartiers : Egratay – Beauregard – Molard – Potey, qui regroupe 593 des 1251 habitants de la commune.

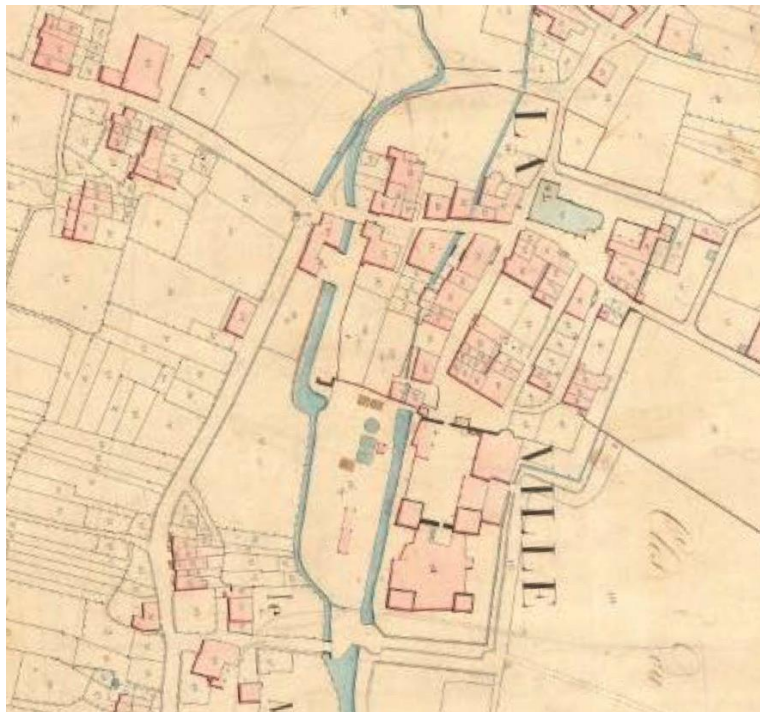
Cinq hameaux : Sanciat (265 hbs.) – Les Tupinières (119 hbs) – La Raza (148 hbs) – Plantagray (91 hbs) – France (35 hbs)



Deux secteurs présentent un fort intérêt patrimonial architectural: le centre bourg et le hameau de Sanciat.



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



Objectif N°4 – Mettre en valeur l'identité de la commune au travers de son patrimoine historique.

En plus du centre bourg historique autour de son église et au pied du château, Meillonas compte, déjà au XVIII^e siècle, cinq hameaux (Plantaglay – La Raza – Les Tupinières - Sanciat – France) et deux maisons ou fermes isolées (Churles – Seylive).

Le patrimoine bâti de la « cité » historique est particulièrement remarquable, mais le hameau de Sanciat, représentatif du terroir rural hors les murs de la cité présente aussi des bâtiments d'un intérêt certain. Enfin, on trouve dans le territoire des éléments patrimoniaux à préserver.

Le projet prévoit:

- de préserver et mettre en valeur **les bâtiments d'intérêt patrimoniaux du cœur de la cité autour de l'église et du château**, en particulier en conservant la **couronne verte** existante autour de ces éléments.



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE



Le projet prévoit:

- de préserver et mettre en valeur le cœur historique du **hameau de Sanciat**.
- de préserver et mettre en valeur les bâtiments représentatif de **l'architecture rurale** du territoire
- de préserver et mettre en valeur **les éléments du petit patrimoine rural** en assurant une juste insertion des projets au regard de ces éléments.
- d'avoir une attention particulière sur **l'intégration des aménagements urbains** et des constructions notamment en entrée de bourg.
- de **concilier protection du bâti ancien et développement durable** (juste densité, innovation architecturale, rénovation énergétique et énergies renouvelables).

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°5 – Préserver la ressource en eau

La commune de Meillonas est traversée par plusieurs cours d'eau (Ruisseau de France ; le Sevron ; la Durlande ; Bief de Charine ; Bief des Clavelières ; Bief du Bois Tharlet) qui se situent tous sur le bassin versant du « Le Solnan du Sevron inclus à la Vallière ». L'état écologique des masses d'eau superficielles est moyen à médiocre.

La commune est située sur trois masses d'eaux souterraines dont les états quantitatifs et qualitatifs sont considérés comme bon par le SDAGE.

Le projet prévoit:

Préservation de la qualité de l'eau

- de dimensionner le développement urbain **au regard du bon état quantitatif et qualitatif des ressources en eau** et des capacités d'assainissement.
- de **préserver les structures paysagères** qui accompagnent la qualité des eaux superficielles.
- **d'économiser la ressource en eau** en favorisant le bon état des réseaux et la réduction des consommations.
- de protéger les **zones humides**.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Le projet prévoit:

Transparence hydraulique:

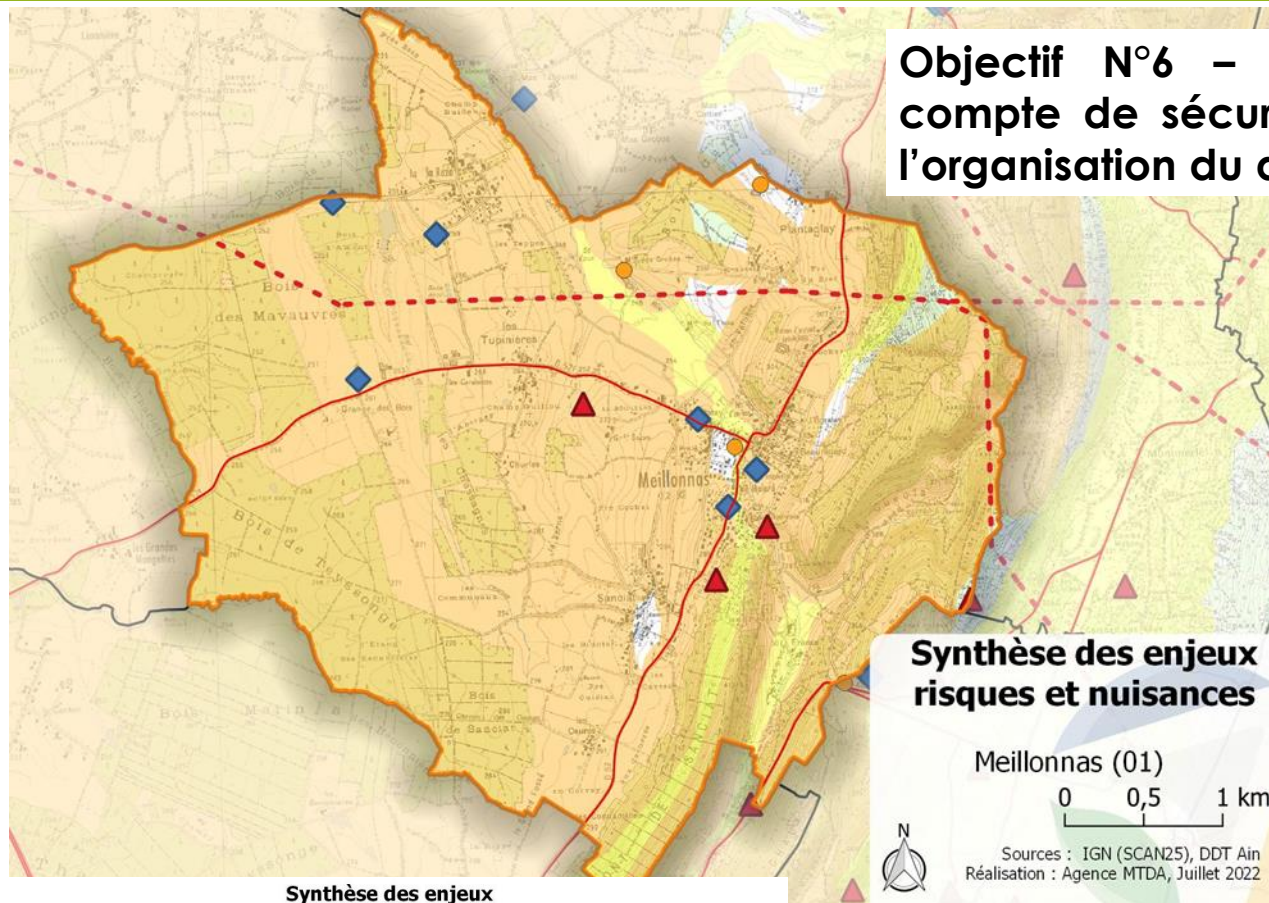
- favoriser une gestion des Eaux Pluviales se rapprochant du cycle de l'eau et privilégiant **l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle**, sauf sur les zones où elle est exclue pour des enjeux environnementaux (qualité des aquifères), relief, géologiques (stabilité des sols) ou pour une impossibilité avérée (résultats d'une analyse de sol).
- en situation future d'aménagement, il s'agira de **ne pas augmenter les volumes induits par temps de pluie** par rapport à la situation actuelle.
- valoriser la **mise en œuvre de surfaces non imperméabilisées**.
- maintenir et inciter au développement de structures paysagères qui permettent de **limiter le ruissellement** et jouent un rôle de filtre vis-à-vis des polluants.

Gestion économe de la ressource en eau:

- promouvoir des dispositifs de **récupération des eaux de pluie**.
- inciter à une **utilisation économe** de la ressource.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°6 – Améliorer la prise en compte de sécurité et de la santé dans l'organisation du développement urbain.



Synthèse des enjeux

Meillonas

Limiter les risques

Aléa retrait gonglement des argiles


- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- ICPE
- Cavités

Limiter les pollutions et nuisances

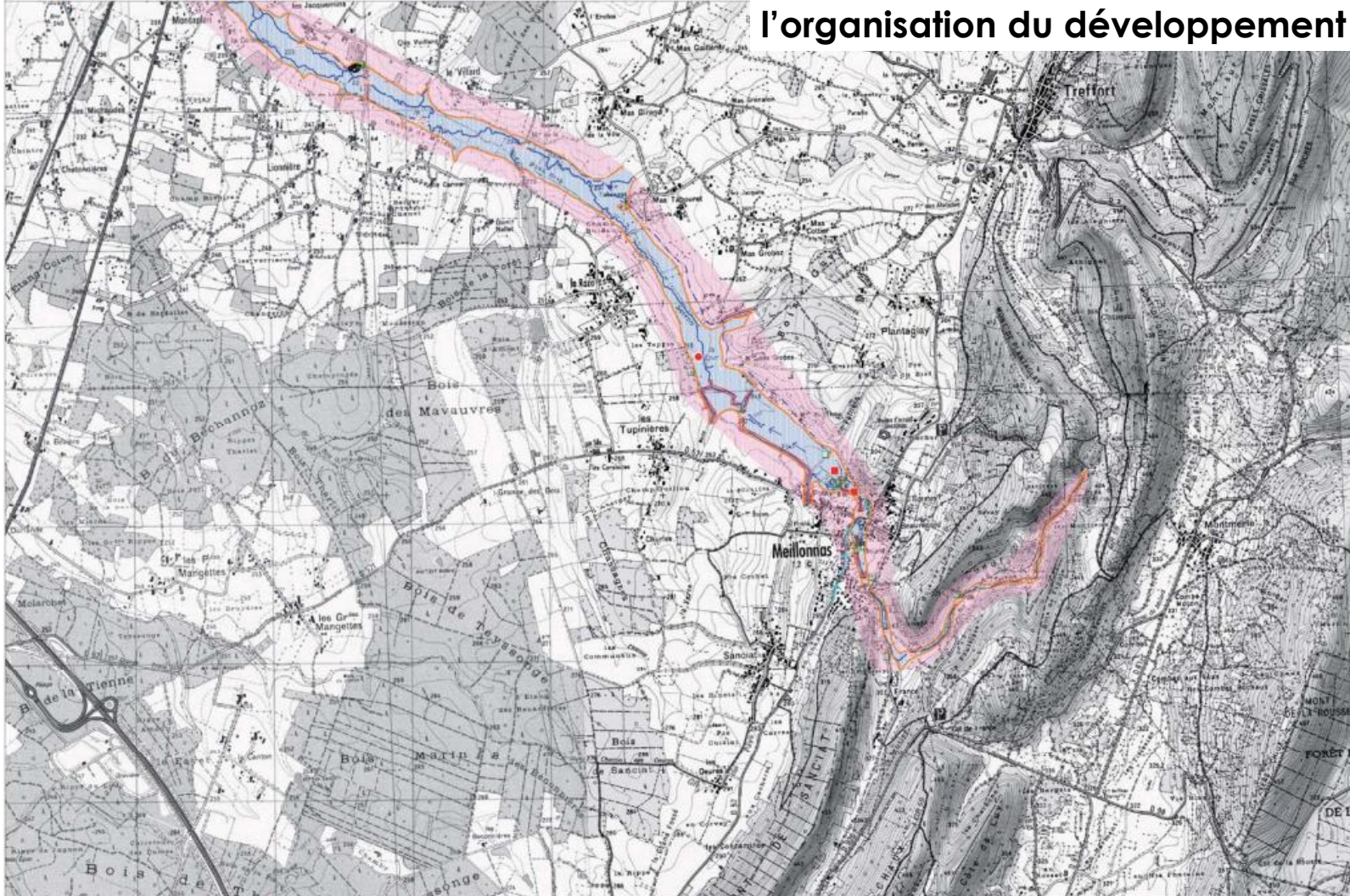
- Station d'épuration
- Sites BASIAS
- Lignes aériennes RTE
- Principales routes



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE


Atlas hydrogéomorphologique
des zones inondables de la Seille
et de ses affluents en Rhône Alpes

Régio **Objectif N°6** – Améliorer la prise en compte de sécurité et de la santé dans l'organisation du développement urbain.



PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES AGRICOLES, NATURELS ET BÂTIS DU TERRITOIRE

Objectif N°6 – Améliorer la prise en compte de sécurité et de la santé dans l'organisation du développement urbain.

La commune de Meillonas est relativement peu exposée aux nuisances. Toutefois, le cœur du bourg est clairement sensible aux aléas d'inondation liés au ruissellement et au Sevron.

Le projet prévoit:

- de ne pas autoriser de développements dans les secteurs de risques naturels, en particulier d'inondation, mais aussi technologiques ou industriel connus (ICPE).
- de ne pas accentuer les aléas en respectant le cycle de l'eau et adaptant l'urbanisation aux risques naturels.
- de s'inscrire dans une approche globale des déchets.



SUITE DE LA PROCEDURE

5



Et maintenant...

Débat du CM sur les orientations du PADD

Sept 2023

Avril 2024

Juin 2024

Début 2025

Diagnostic

2 PADD

Traduction règlementaire
Arrêt du projet

Évaluation Environnementale

Réu. publique N°1

Réu. publique N°2

Réu. publique N°3

Arrêt du projet



Merci de votre attention

Agence Mosaïque Environnement
111, rue du 1er Mars 1943
69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 03 18 18
www.mosaïque-environnement.com



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

